

LE GUIDE INVESTISSEURS

LE GUIDE INVESTISSEURS



Pourquoi investir ?

Investir au travers de Fundhero signifie une possibilité d'investir dans des sociétés en croissance non cotées en bourse de votre choix. Voici quelques avantages :

- ✓ Vous diversifiez votre portefeuille de placements en actions d'entreprises françaises non cotées.
- ✓ Vous êtes susceptibles d'obtenir des gains financiers en contrepartie d'un risque de perte de capital avéré.
- ✓ Vous choisissez directement l'endroit où va votre investissement
- ✓ Faites partie de la construction de nouvelles réussites entrepreneuriales.

Qui peut investir ?

Légalement, des personnes et organisations privées compétentes résidants en France et majeures peuvent investir de façon indépendante.

Fundhero s'autorise à choisir ses investisseurs après une sélection minutieuse et leur fournit une recommandation d'investissement personnalisée

Dans quels domaines puis-je investir ?



Biotech & santé



Viticole



Sport



Nouvelles technologies

LE PRINCIPE DU CROWDFUNDING

Le crowdfunding, également appelé « financement participatif » ou « collaboratif », s'est vu doté d'une nouvelle réglementation applicable depuis le 1^{er} octobre 2014 en France.

Le principe de ce mode de financement est de mettre en relation des contributeurs multiples avec un porteur de projet.

Il fait intervenir trois acteurs : le porteur de projet, les contributeurs, et les plateformes internet de crowdfunding, permettant la rencontre des deux premiers acteurs.

Il en existe trois types :

Le crowdfunding par les dons :

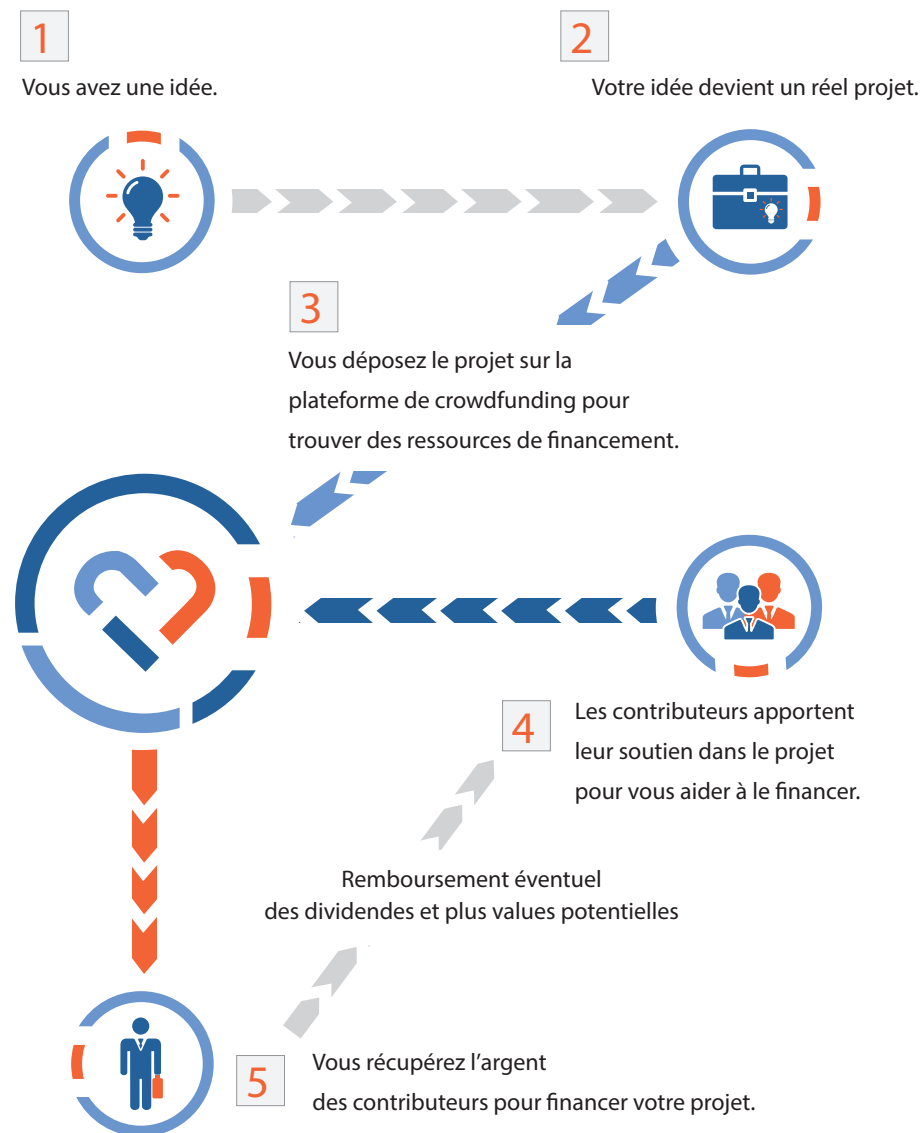
- ✓ Les contributeurs apportent leur soutien à un porteur de projet à titre gracieux ou moyennant une faible contrepartie (par exemple, un produit de l'entreprise ou un cadeau de faible valeur).

Le crowdfunding par les prêts :

- ✓ Les contributeurs aident le porteur de projet en lui accordant un prêt, avec ou sans intérêt, remboursé sur une durée allant de un à cinq ans, en règle générale si tout se passe bien. Aucun prêt ne peut être accordé aux entreprises avant trois ans d'existence.

Le crowdfunding par le capital :

- ✓ L'apport d'argent des contributeurs est investi au capital des entreprises. Ils espèrent profiter à terme d'une plus-value éventuelle en contrepartie d'un risque de perte de capital.



LE MODÈLE D'INVESTISSEMENT



L'investissement via une holding dédiée :

Fundhero crée une holding d'investissement dédiée qui réunit l'ensemble des investisseurs.

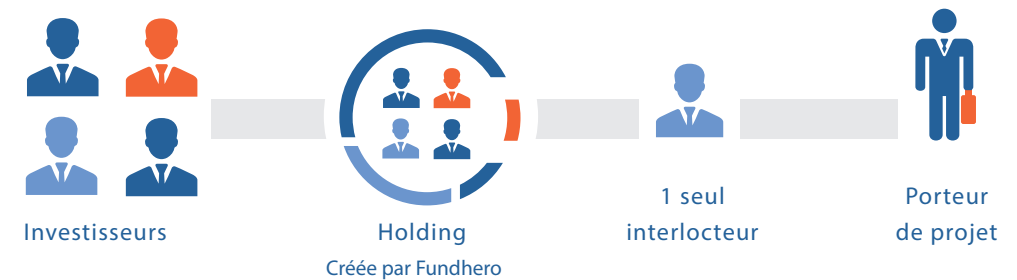
Les investisseurs sont regroupés et représentés par un tiers unique interlocuteur pour l'entrepreneur.

Pour une jeune entreprise, gérer un grand nombre d'actionnaires en direct est :

- ✓ Coûteux et consommateur de temps, alors que celle-ci doit concentrer ses efforts sur le développement de ses activités.
- ✓ Un frein pour des investisseurs dans le cadre de levées de fonds futures.

La holding d'investissement présente de nombreux avantages :

- ✓ La regroupement des souscripteurs représentés par un tiers au sein de l'entreprise porteuse du projet
- ✓ Réunir les investisseurs qui peuvent être potentiellement des ressources sur lesquels l'entreprise peut s'appuyer



- ✓ Les holdings sont des SAS, de droit français
- ✓ Nous créons une holding par projet
- ✓ La collecte minimum est de 100 000 € et investissement maximum 2,5 millions €

Fundhero est aussi actionnaire de la holding afin, d'une part d'assurer les intérêts des investisseurs et d'autre part d'accompagner les dirigeants en leur faisant bénéficier de son expertise.

Avec ce modèle économique, Fundhero partage le risque avec vous et veille au mieux des intérêts de tous.

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT



1

Inscription

En quelques clics, vous créez votre compte sur Fundhero afin de pouvoir accéder aux projets à financer et à votre espace personnel afin d'avoir une vue d'ensemble sur les projets.
Ces informations nous permettent de commencer à vous identifier, et de vous envoyer par la suite les informations dont vous aurez besoin pour investir.

2

Validation du dossier d'investisseur

La validation de votre statut Investisseur est obligatoire dans le cadre du statut CIP. Elle permet de vous assurer de la pertinence de vos investissements en fonction de votre situation financière, de vos objectifs d'investissement, de votre connaissance du marché et de vérifier la provenance de vos fonds. Dès que votre dossier est complet, nous le validons dans les plus brefs délais et nous donnons accès à votre compte auprès de notre partenaire de paiement Mangopay afin de faciliter le versement en ligne du montant de votre investissement.

3

Sélection des entreprises dans lesquelles vous souhaitez investir

Vous choisissez les entreprises en regardant les détails des informations que nous vous fournissons :

- La synthèse d'informations sur l'entreprise (Business Plan)
- L'analyse financière de l'entreprise
- Le marché
- L'équipe

Nous vous recommandons des projets en fonction de vos critères : par exemple, faut-il être dans un groupe spécifique, dans une certaine région géographique ou un secteur d'activité spécifique ? Vous pouvez également regarder les performances dans les états financiers de l'entreprise, la valorisation, ou voir les commentaires d'autres investisseurs. Toutes ces informations sont disponibles pour chaque entreprise.

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT



4

Signature des documents juridiques

Fundhero vous met à disposition les actes juridiques nécessaires pour finaliser l'opération :

- Bulletin de souscription
- Statuts
- Pacte d'actionnaires
- Accord de confidentialité

5

Suivi du dossier après investissement

Fundhero accompagne l'entreprise dans toutes les étapes clés. Ainsi après avoir investi, vous aurez à votre disposition dans votre espace personnel sur Fundhero les informations et l'actualité de l'entreprise que vous soutenez.

- Accédez à tout moment à l'intégralité de vos investissements.
 - Partagez vos commentaires et interrogations en vous rendant sur votre Espace Actionnaire.
 - Recevez régulièrement des nouvelles de Fundhero et de vos entreprises en vous abonnant à notre newsletter hebdomadaire.
- Nous vous tenons informé par email des avancées de la collecte.

6

Sortie de l'investissement

Retrouvez votre investissement s'il y a un éventuel rachat de l'entreprise ou toute autre opération vous permettant de sortir du capital. L'entreprise dans laquelle vous investissez peut s'engager par un pacte d'actionnaires au rachat potentiel de vos parts au prix du marché.

En tant qu'actionnaire de start-ups, vous pourrez le plus souvent revendre vos participations à travers* :

- Le rachat par les actionnaires majoritaires de vos parts
- L'introduction en bourse
- Le rachat par une autre entreprise
- Le rachat par de nouveaux actionnaires

Le retour sur investissement

Ils peuvent provenir de deux sources :

- ✓ Les dividendes éventuels qui peuvent être versés chaque année par l'entreprise
- ✓ La plus-value éventuelle lors de la cession des titres
- ✓ Ne garantit pas la liquidité de l'investissement

*Rien ne garantit la revente des titres !

LA DUE DILIGENCE

Analyse approfondie de l'entreprise

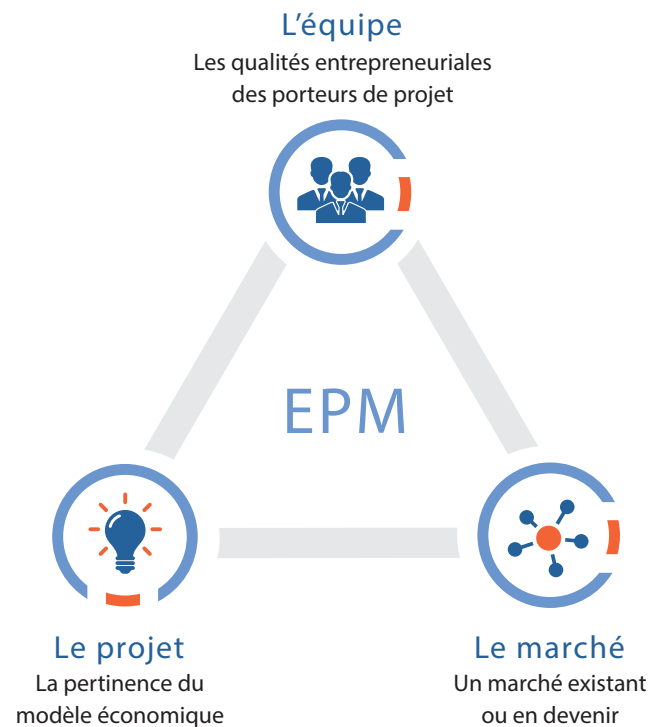


Les due diligences sont réalisées afin de sélectionner les entreprises.

Fundhero procède à une étude approfondie de la société :

- ✓ Un audit juridique et comptable
- ✓ Une expertise croisée, notamment avec les acteurs institutionnels et privés de l'innovation technologique
- ✓ Des échanges et réunions de travail avec l'équipe dirigeante

Les sociétés seront sélectionnées au regard de **la cohérence (EPM) : Equipe, Projet, Marché.**



La valorisation

La valorisation de l'entreprise dans laquelle vous souhaitez investir est réalisée par un expert en valorisation : un expert-comptable ou un expert financier.

Les informations de l'entreprise

- ✓ Les principales informations à connaître concernant la société cible seront mises à votre disposition
- ✓ Un document de synthèse de l'entreprise
- ✓ Un business plan sur demande après signature de l'accord de confidentialité
- ✓ Articles de presse, documentation technique

LES FACTEURS DE RISQUE



L'investissement en société non cotée comporte trois risques majeurs :

Risque de perte partielle ou totale en capital

Statistiquement, des sociétés en phase d'amorçage ne réussissent pas systématiquement à atteindre les objectifs de leur Business Plan. En investissant dans ces dernières, il y a un risque potentiel de perdre le capital investi, ou une partie.

Risque de liquidité

Il existe une grande difficulté à vendre ou à échanger les titres souscrits dans les sociétés en phase d'amorçage. La vente n'est possible que s'il y a un rachat de parts proposé par d'autres actionnaires ou par des personnes tierces, en respect des conditions statutaires et extrastatutaires.

Risque de dilution

Tout investissement réalisé via la plateforme est susceptible de faire l'objet d'une dilution. Si l'entreprise lève de nouveaux fonds à une date ultérieure, de nouvelles actions seront émises, ce qui diminuera mécaniquement le pourcentage de parts que vous possédez dans l'entreprise, sauf si vous participez à cette nouvelle levée de fond.

LA FISCALITÉ



Sur Fundhero, la majorité des opérations ouvrent droit à une réduction fiscale.

Un projet est concerné lorsque la mention « Défisicalisation ISF et / ou IR » est indiquée sur la fiche descriptive du projet.

Lorsque vous investissez dans une startup dont la fiche comporte cette mention, vous pourrez bénéficier d'une réduction de 18 % de votre investissement sur l'IR ou de 50 % de votre investissement sur l'ISF, quel que soit le montant engagé.

Dans la plupart des cas, vous avez aussi la possibilité de placer les actions que vous avez acquises sur un PEA (Plan Epargne en Actions) ou sur un PEA-PME ce qui vous permet de bénéficier, sous conditions, d'exonération d'impôt sur les dividendes et les plus-values.

Alterfinance vous recommande de vous rapprocher de votre banque pour de plus amples informations.

Attention

Réduction fiscale et PEA ou PEA-PME ne sont pas cumulables. Ces avantages sont conditionnés au fait de conserver vos titres pendant 5 ans suivant votre souscription, et à condition que la levée ait abouti. Il dépend également de votre situation individuelle. Ces avantages ne peuvent être garantis en l'absence de rescrit fiscal. Enfin, il faut garder à l'esprit qu'ils peuvent être remis en cause par l'évolution de la législation fiscale.

FRAIS SUPPORTÉS



Frais supportés par l'investisseur

Typologie des frais	Conseil en investissement Participatif	Frais de paiement
Description	Recommandation personnalisée d'un ou plusieurs projets adapté(s) au profil de l'investisseur	Les frais prélevés représentent le coût de traitement du prestataire de paiement, l'établissement de monnaie électronique Mangopay et de signature électronique.
Montant	Gratuit	2% du montant investi.
Exemple	Vous avez accès aux informations des entreprises pour effectuer votre décision d'investissement et cela sans frais	Vous voulez investir 1000 € dans une société, 20 € sont ajoutés afin de couvrir les frais de paiement de Mangopay et Universign.

Frais après investissement

Typologie des frais	Frais établissement de la holding	Commission en cas de dividende ou de plus-value
Description	Frais liés à la création et au fonctionnement de la holding regroupant les actionnaires. La mise en place d'une société intermédiaire facilite l'organisation des relations entre la société cible et les investisseurs.	Les commissions de succès ne sont prélevées qu'en cas de distribution de dividendes ou plus-value réalisée par la holding. S'il n'y a pas de dividende ni de plus-value Fundhero ne prélève aucune commission
Montant	Gratuit	En cas de distribution de dividende ou revente de parts avec plus-value, une commission de succès égale à 15 % TTC de la plus-value nette réalisée sera due à Fundhero (hors prélèvements sociaux et impôts).
Exemple	Vous voulez investir 1000 € dans une société. Le montant nominal des actions souscrites par vous de la holding correspondra à 1000,00 €	Vous avez investi 1000 € et la société est revenue avec une plus-value au bout de 5 à 8 ans. Le montant total versé par le vendeur est de 2000 €. Vous récupérez votre investissement de départ soit 1000 € plus 85 % de 1000 € soit 850 € (un total de 1850 €) et les 150 € restant sont versés à Fundhero.

Frais supportés par l'entreprise

Typologie des frais	Rémunération versée par la société cible à Fundhero	Frais d'établissement et de gestion de la holding
Description	Une commission forfaitaire HT est versée à Fundhero par la société cible en contrepartie de ses prestations de conseil en cas de campagne réussie. Les honoraires ne pourront pas dépasser 10% de la levée. Frais administratifs	Frais liés à la création et au fonctionnement de la holding regroupant les actionnaires. La mise en place d'une société intermédiaire facilite l'organisation des relations entre la société cible et les investisseurs. Ce choix implique des frais de création et de fonctionnement de cette société intermédiaire, c'est pour couvrir ces frais que des frais sont prélevés à l'entreprise
Montant	6 à 10% du montant levée sur Fundhero. Frais administratifs 2500 euros déduit du montant de levée	Pour faire fonctionner la holding, des frais de gestion sont prélevés sur le montant total collecté, 5% généralement (avec un minimum de 5 000 € et un maximum de 1,5 % par an pendant 5 ans) qui restent en compte courant dans la holding.
Exemple	La société a réussi à lever des fonds à hauteur de 100 000 € par le biais de Fundhero. Elle versera jusqu'à 10 000 € HT à Fundhero	Par exemple, pour 100 000 € collectés, 95 000 € sont investis dans la startup, et 5 000 € servent à financer la vie de la holding.

FUNDHERO

9 rue Théodore Blanc
33049 Bordeaux cedex
FRANCE

●
05 64 12 04 21
contact@fundhero.fr

